

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée pour être tenue le mercredi 3 juillet 2024 à 18 h 30.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum la conseillère et les conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage et monsieur Alexandre Morin.

Étaient absents, les conseillère et conseiller, madame Joan Raymond et monsieur Michaël Vangansbeck.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résultats d'ouverture des soumissions – Approvisionnement en matières granulaires 2024 – Dossier # TP-202404-037.
4. Mandat pour appel d'offres – Sable d'hiver et gravier – Dossier # TP-202407-061.
5. Réparation de la niveleuse John Deere 772G 2010 – Dossier # TP-202407-062.
6. Réparations d'infrastructures routières – Pluies abondantes des 23 et 24 juin 2024 – Dossier # TP-202407-063.
7. Disposition d'actifs excédentaires - Vente ou revalorisation.
8. Contribution pour frais de parcs – Protocole de cession de servitudes de M. Luc Campeau – Dossier # 2023-PML-00015.
9. Période de questions.
10. Levée de la séance.

#### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 5 membres.

**9884-07-2024**

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

**9885-07-2024**

#### 3. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES GRANULAIRES 2024 – DOSSIER # TP-202404-037.

ATTENDU l'appel d'offres # TP-202404-037 publié sur le site du système électronique d'appels d'offres (SÉAO) le 23 mai 2024 et dans l'édition du 22 mai 2024 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut pour la fourniture de matériaux granulaires pour les besoins de la Ville pour ses divers travaux 2024-2025 jusqu'au 30 juin 2025 ;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions reçues le 26 juin 2024 à 15 h de 9418-0528 Québec inc / Les Entreprises P. Roy, de 9262-9310 Qc inc. / Excavation Miller 2014 et de Lafarge Canada Inc. représentés aux tableaux suivants, après validation des calculs :

#### **Gravier naturel 0 – 20 mm (500 tonnes)**

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Aucun	Nil	Nil

#### **Matériaux recyclés 0 – 20 mm asphalte recyclé (300 tonnes)**

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes *	Prix soumis total avec taxes *
------------------	---------------------------------	--------------------------------

9418-0528 Québec inc.	5 370.00 \$	6 174.16 \$
Lafarge Canada Inc.	5 973.00 \$	6 867.46 \$

\* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

**Matériel de remblai classe B (500 tonnes)**

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes *	Prix soumis total avec taxes *
9418-0528 Québec inc.	8 090.00 \$	9 301.48 \$
Lafarge Canada Inc.	8 500.00 \$	9 772.88 \$

\* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

**Pierre concassée 0 – 20 mm MTQ (950 tonnes)**

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes *	Prix soumis total avec taxes *
9418-0528 Québec inc.	20 263.00 \$	23 297.96 \$
Lafarge Canada Inc.	23 512.50 \$	27 033.50 \$

\* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

**Pierre concassée 0 – 20 mm tout venant (5000)**

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes *	Prix soumis total avec taxes *
9418-0528 Québec inc.	95 900.00 \$	110 261.03 \$
Lafarge Canada Inc.	107 250.00 \$	123 310.69 \$

\* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

**Pierre concassée 0 – 56 mm MTQ (200 tonnes)**

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes *	Prix soumis total avec taxes *
9418-0528 Québec inc.	4 216.00 \$	4 847.35 \$
Lafarge Canada Inc.	4 928.00 \$	5 665.97 \$

\* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

**Pierre concassée 0 – 56 mm tout venant ( 300 tonnes)**

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes *	Prix soumis total avec taxes *
9418-0528 Québec inc.	5 754.00 \$	6 615.66 \$
Lafarge Canada Inc.	6 270.00 \$	7 208.93 \$

\* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

**Pierre nette 5 – 10 mm granite (75 tonnes)**

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes *	Prix soumis total avec taxes *
9418-0528 Québec inc.	1 888.50 \$	2 171.30 \$
9262-9310 Qc inc.	2 535.75 \$	2 915.48 \$
Lafarge Canada Inc	2 095.50 \$	2 409.30 \$

\* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

**Pierre nette 10 – 20 mm béton granite (275 tonnes)**

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes *	Prix soumis total avec taxes *
9418-0528 Québec inc.	6 443.25 \$	7 408.13 \$
9262-9310 Qc inc.	4 829.00 \$	5 552.14 \$
Lafarge Canada Inc.	7 306.75 \$	8 400.94 \$

\* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

**Pierre nette 14 – 20 mm granite (75 tonnes)**

Soumissionnaires	Prix soumis total	Prix soumis total
------------------	-------------------	-------------------

	avant taxes *	avec taxes *
9418-0528 Québec inc.	1 757.25 \$	2 020.40 \$
9262-9310 Qc inc.	2 178.00 \$	2 504.16 \$
Lafarge Canada Inc.	1 992.75 \$	2 291.16 \$

\* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

**Pierre nette 50 – 100 mm gabion granite (300 tonnes)**

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes *	Prix soumis total avec taxes *
9418-0528 Québec inc.	6 879.00 \$	7 909.13 \$
Lafarge Canada Inc.	7 971.00 \$	9 164.66 \$

\* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

**Pierre nette 100 – 200 mm granite (325 tonnes)**

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes *	Prix soumis total avec taxes *
9418-0528 Québec inc.	7 289.75 \$	8 381.39 \$
Lafarge Canada Inc.	8 635.25 \$	9 928.38 \$

\* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

**Sable à compaction (400 tonnes)**

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes *	Prix soumis total avec taxes *
9418-0528 Québec inc.	6 472.00 \$	7 441.18 \$

\* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

**Sable d'hiver (10000 tonnes)**

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes *	Prix soumis total avec taxes *
9262-9310 Qc inc.	216 300.00 \$	248 690.93 \$

\* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., en faveur de la plus basse soumission et la plus avantageuse pour la Ville pour chacun des matériaux, sauf pour le sable d'hiver et le gravier ;

ATTENDU qu'aucune soumission n'a été déposée pour le gravier naturel ;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée pour le sable d'hiver par 9262-9310 Qc inc. mais qu'elle doit être considérée invalide en vertu des exigences du devis sous peine de rejet puisqu'incomplète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil rejette la soumission de 9262-9310 Qc inc. Excavation Miller 2014 en ce qui concerne le sable d'hiver non conforme aux exigences du devis.

QUE ce conseil accepte les prix unitaires soumis à la soumission de 9418-0528 Québec inc. / Les Entreprises P. Roy étant les plus bas et les plus avantageux, le tout avec les taxes applicables et lui attribue le contrat sur commandes pour les matières granulaires suivantes :

- matériaux recyclés 0-20mm asphalte recyclé (17.90 \$/tm) ;
- matériel de remblai Classe « B » (16.18 \$/tm) ;
- pierre concassée 0-20mm MTQ (21.33 \$/tm) ;
- pierre concassée 0-20mm tout venant (19.18 \$/tm) ;
- pierre concassée 0-56 mm MTQ (21.08 \$/tm) ;
- pierre concassée 0-56mm tout venant (19.18 \$/tm) ;
- pierre nette 5-10mm granite (25.18 \$/tm) ;
- pierre nette 14-20mm granite (23.43 \$/tm) ;
- pierre nette 50-100mm gabion granite (22.93 \$/tm) ;
- pierre nette 100-200mm granite (22.43 \$/tm) ;
- et le sable à compaction (16.18 \$/tm),

en provenance du banc sis au 2701, chemin de Sainte-Lucie, Sainte-Agathe-des-Monts, le tout conformément au devis # TP-202404-037.

QUE ce conseil accepte le prix unitaire soumis à la soumission de 9262-9310 Qc inc. étant le plus bas et le plus avantageux, le tout avec les taxes applicables et lui attribue le contrat sur commandes pour la matière granulaire suivante :

- pierre nette 10-20mm béton granite (22.01 \$/tm),

en provenance du banc sis au 169, route 117, Mont-Tremblant et 933, route de la Montagne-d'Argent, le tout conformément au devis # TP-202404-037.

QUE ces dépenses soient imputées en temps et lieu aux postes budgétaires # 02-32000-621 (88 %) et # 62-32000-621 (12 %).

4. MANDAT POUR APPEL D'OFFRES – SABLE D'HIVER ET GRAVIER – DOSSIER # TP-202407-061.

ATTENDU le projet de devis # TP-202407-061 tel que rédigé par le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., en collaboration avec la directrice générale adjointe et greffière adjointe, madame Marie-Pier Pharand, pour l'approvisionnement en sable d'hiver et en gravier pour un second appel d'offres en 2024 pour les besoins de la Ville pour ses travaux 2024 et début 2025 ;

9886-07-2024

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le devis précité et mandate la direction générale à procéder à l'appel d'offres public selon le devis # TP-202407-061, en temps et lieu, conformément aux dispositions de la Loi en pareille matière.

9887-07-2024

5. RÉPARATION DE LA NIVELEUSE JOHN DEERE 772G 2010 – DOSSIER # TP-202407-062.

ATTENDU les besoins constants pour l'usage de la niveleuse John Deere 2010 pour niveler les chemins de gravier en été et pour déneiger les rues durant la période hivernale ;

ATTENDU que des réparations majeures sont à effectuer sur cet équipement du Service des travaux publics, à savoir, notamment pour sa remise en fonction et son reconditionnement ;

- remplacer des composantes du différentiel et le tandem ;
- changer les cylindres et le pivot central ;
- remplacer les freins droits et gauche ;

ATTENDU que ces travaux de réparations sont estimés à 106 723.49 \$ plus les taxes applicables par Brandt Laval selon sa soumission du 25 juin dernier ;

ATTENDU que des frais de transport, aller et retour, de la niveleuse devront être ajoutés au montant des réparations soit environ 3 000.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., pour la réparation après validation mécanique et vérification pour un équipement neuf comparable ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée, autorise la réparation de la niveleuse John Deere 772G 2010 par Brandt Laval et lui attribue le contrat # TP-202407-062 selon sa soumission # 97500098 pour un montant de 109 723.49 \$ plus les taxes applicables (126 154.58 \$ toutes taxes comprises).

QUE ce conseil affecte un montant de 115 200 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2023 au paiement de cette dépense, en temps et lieu.

QUE tout solde résiduel non dépensé de cette affectation soit retourné à l'excédent non affecté après réparation.

9888-07-2024

6. RÉPARATIONS D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES – PLUIES ABONDANTES DES 23 ET 24 JUIN 2024.

ATTENDU la nécessité de procéder rapidement à deux réparations d'infrastructures routières incluant la reconstruction d'accotements, de fossés et l'installation de ponceaux à une intersection du chemin Masson de même que sur la rue du Domaine-Ouimet, impliquant un ponceau sous un pont et une structure de chaussée en gravier endommagée par les pluies abondantes récentes des 23 et 24 juin 2024 ;

ATTENDU que la Ville s'est inscrite au Programme d'aide financière et d'indemnisation de pluies abondantes du ministère de la Sécurité publique du Québec ;

ATTENDU que le Service des travaux publics réalise plusieurs des travaux de réparation requis suivant l'événement mais que des effectifs additionnels sont nécessaires afin de permettre une remise en état adéquate dans un délai raisonnable ;

ATTENDU les démarches effectuées auprès d'entreprises locales en excavation ;

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice aux travaux publics, madame Brigitte Roussel, en vue de confier les travaux de réparations à l'externe nécessitant une pelle mécanique à l'huile végétale et son opérateur, sous la supervision du contremaître municipal, compte tenu de l'urgence des réparations nécessaires pour maintenir la sécurité et la fonctionnalité des infrastructures et d'obtenir une autorisation préalable du conseil pour un montant n'excédant pas 50 000 \$ toutes taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et attribue le contrat de gré à gré # TP-202407-064 à une entreprise à être déterminée pour la réparation de diverses infrastructures sous la supervision du contremaître municipal, monsieur Serge Catman, pour un montant n'excédant pas 50 000.00 \$ toutes taxes comprises.

QUE ce conseil affecte un montant de 50 000.00 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2023 au paiement de cette dépense.

QUE tout solde résiduel non dépensé de cette affectation soit retourné à l'excédent non affecté après réparation.

9889-07-2024

7. DISPOSITION D'ACTIFS EXCÉDENTAIRES – VENTE OU REVALORISATION.

ATTENDU la résolution # 9508-11-2023 prise le 20 novembre 2023 par laquelle ce conseil autorisait la disposition d'actifs ou d'équipements par vente de biens ;

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice du Service des travaux publics et services techniques, madame Brigitte Roussel, afin que 3 véhicules soient ajoutés à la liste des biens à vendre et à disposer selon les prix mentionnés :

- la camionnette # 34, Ford Escape, année 2007 pour une mise à prix de départ de 750 \$ ;
- la camionnette # 35, Ford F-150, année 2013 pour une mise à prix de départ de 750 \$ ;
- et la camionnette # 42, GMC Sierra SLE, 2014 pour une mise à prix de départ de 2500 \$ ;

ATTENDU la résolution # 9862-06-2024 prise le 17 juin 2024 pour reporter le sujet à une séance subséquente, et les nouvelles informations données aux élus sur ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et mandate la coordonnatrice au Service des travaux publics, madame Brigitte Roussel, à procéder à la vente des 3 véhicules # 34, # 35 et # 42 précités selon les mises à prix mentionnées de même que la motoneige 2006 du Service de sécurité incendie.

Le vote est demandé.

Pour = 4 (M. Daniel Beaudoin, Mme Johanne Lepage, M. Alexandre Morin et M. Gilles Boucher)  
Contre = 1 (M. Raymond Saint-Aubin)

La résolution est ADOPTÉE à la majorité des membres présents.

9890-07-2024

8. CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARCS – PROTOCOLE DE CESSION DE SERVITUDES DE M. LUC CAMPEAU – DOSSIER # 2023-PML-00015.

ATTENDU la résolution # 9216-04-2023 prise le 17 avril 2023 pour accepter en principe le plan image pour la création de 7 nouveaux lots, une nouvelle rue et le prolongement d'une rue en bordure du chemin Guénette ;

ATTENDU les discussions pour la cession de servitudes en vue de protéger des sentiers existants soit les sentiers Cook et Dix-Lacs sur les lots projetés ;

ATTENDU le projet de protocole d'entente préparé en date du 2 juillet 2024 pour l'engagement par le propriétaire, monsieur Luc Campeau, pour la cession des servitudes en vue de l'émission du permis de lotissement suivant la demande # 2023-0036 ;

ATTENDU les dispositions applicables de l'article # 19.3.1 du règlement de lotissement 128-2018-L relatif à la contribution pour fins de parcs suivant sa modification par le règlement # 128-2018-A20-R en voie d'approbation par la MRC spécifiant que : « Une opération cadastrale relative à un lotissement ne peut être approuvée, à moins que le propriétaire, selon le choix du conseil municipal : 1. Cède et/ou consent gratuitement à la Ville un terrain et/ou une servitude qui représente 10 % de la superficie totale [...] ; 2. Verse à la Ville une somme d'argent qui doit représenter 10 % de la valeur de l'ensemble [...] » ; ou 3. [...] étant une combinaison des deux précédents ;

ATTENDU les dispositions applicables de l'article # 19.3.2 du règlement de lotissement 128-2018-L relatif à la contribution pour fins de parcs suivant sa modification par le règlement # 128-2018-A20-R en voie d'approbation par la MRC spécifiant que : « Les frais de contrat notarié de cession de terrain et/ou consentement de servitude aux fins de parc, de terrain de jeux, de sentiers piétonniers ou récréatifs, ou d'espace naturel sont à la charge du cédant, y compris, le cas échéant, la description technique, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement par une lettre d'entente préalablement signée par le propriétaire du terrain et la Ville » ;

ATTENDU l'étude et la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Sophie Julien, pour une servitude en faveur de la Ville et un crédit résiduel de la contribution au bénéfice de l'immeuble ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il fixe son choix sur une servitude et un crédit et en faveur de l'immeuble le tout tel qu'il appert au projet de protocole d'entente tel que rédigé en date du 2 juillet 2024.

QUE ce conseil autorise et mandate le maire, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence, et la greffière, madame Judith Saint-Louis, ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente de cession de servitude tel que rédigé pour ce dossier.

QUE la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Sophie Julien, soit requise de donner suite à la présente.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune personne dans l'assistance.

9891-07-2024

10. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 18 h 42, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher  
Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière

/jsl

Séance enregistrée en vidéo et en son